

DEVELOPPEMENT DURABLE ET DECROISSANCE

Réflexions pour un débat avec Serge Latouche¹

Jean-Philippe Barde²

Le thème de cette conférence ramène à une interrogation de fond : celle des relations ou conflits entre l'économie, les ressources naturelles et l'environnement. C'est une question ancienne et qui se rapporte en fait aux formes de la relation de l'homme avec la nature, dont il doit extraire sa nourriture « à la sueur de son front ». On voit tout de suite se profiler des interrogations à un double niveau :

- D'une part, en référence aux fondements de l'économie moderne qui régit des relations entre les hommes dans leur travail pour tirer leur subsistance d'une nature avare. Cette économie est née d'une philosophie morale, notamment avec Adam Smith au 18^{ème} siècle, puis l'utilitarisme au 19^{ème} siècle.
- D'autre part, au niveau des relations complexes et conflictuelles de l'homme avec la nature.

Soulignons d'abord qu'il existe une relation fondamentale et intrinsèque entre l'économie, qui est le domaine de la mise en œuvre de moyens pour lutter contre la rareté des ressources (au sens large), et « l'écologie » (en tant que science) qui étudie les relations entre les êtres vivants et leur environnement. Mais cela ne veut pas dire que les deux sphères, économique et écologique, sont compatibles ; relation ne signifie pas compatibilité.

1. La relation homme-nature : une relation économique

La relation homme-nature se manifeste essentiellement sous la forme de l'activité économique, définie ici comme l'ensemble des comportements de l'homme pour tirer un maximum d'utilité (de bien-être) d'une nature avare. Ainsi, c'est l'activité économique même, en fait le « struggle for life », qui aboutit à une exploitation, de plus en plus destructrice, de la nature.

La pensée et la pratique économiques ont connu une profonde évolution, depuis une économie de subsistance, du Moyen Âge à la révolution industrielle, à une économie de pillage et de destruction, de plus en plus massifs, jusqu'à nos jours, pour déboucher récemment sur une profonde remise en cause de la relation économie-nature, notamment avec l'émergence de l'économie de l'environnement et des ressources naturelles, le concept de développement durable, l'économie politique de la « croissance verte » et les théories de la « décroissance ».

Il faut toutefois noter que parmi les fondateurs de la science économique moderne, la préoccupation de l'épuisement ou de l'insuffisance des ressources naturelles était déjà

¹ Texte préparé dans le cadre d'un débat avec Serge Latouche, organisé avec le journal « Réforme » à l'Oratoire du Louvre le 29 novembre 2011.

² Économiste, ancien Chef de la Division des politiques nationales de l'environnement de l'OCDE, Maître de conférences à Sciences-Po.

présente. Ainsi, Malthus (1766-1834) s'inquiète de l'écart entre la croissance de la population, face aux limites des terres cultivables ; il prédit que tous n'auront pas leur place au « banquet de la nature ». La théorie de la rente de Ricardo (1772-1823) exprime une même inquiétude : au fur et à mesure que sont exploitées des terres de moins en moins productives, ces rendements décroissants posent une limite à la croissance économique ; on peut voir en Ricardo un précurseur du « Club de Rome ». Stuart Mill (1806-1873) pour sa part se demande si un « état stationnaire » de l'économie ne serait pas inéluctable, évitant ainsi la surexploitation et la destruction des ressources.

On voit donc que, dès le 18^{ème} et le 19^{ème} siècle, le « décor » est bien planté par les économistes. D'un coté, l'émergence de la science économique classique et néo-classique reposant sur le postulat de l'harmonie des intérêts est largement focalisée sur l'équilibre des marchés. Dans ce cadre, le capital naturel est considéré comme bien libre, inépuisable, et J.B. Say (1767-1832) déclare : « *les richesses naturelles sont inépuisables, car sans cela, nous ne les obtiendrions pas gratuitement. Ne pouvant être multipliées ni épuisées, elles ne sont pas l'objet de la science économique.* »³. D'un autre coté se manifeste très tôt une inquiétude sur les limites des ressources naturelles et plus tard, sur les phénomènes de pollution (l'ouvrage fondateur de Pigou en 1948⁴).

D'une façon schématique, on peut dire que cette dichotomie va se prolonger jusqu'à nos jours. Avec le « réveil environnemental » des années 1960 dans les pays industrialisés (les pays de l'OCDE), on assiste à une évolution en quatre étapes.

1. En 1971, le « Club de Rome » publie « The Limits to Growth » (dit « Rapport Meadows »), publié en Français sous le titre « Halte à la croissance ?⁵ ». Selon ce rapport (qui s'appuie sur une modélisation), une croissance économique exponentielle entraîne un épuisement accéléré des ressources naturelles, un accroissement de la pollution et un creusement du fossé entre le Nord et le Sud ; c'est en quelque sorte Malthus revisité. Mais c'est encore l'époque des "30 glorieuses" ; on est en pleine euphorie économique. Les premiers chocs pétroliers de 1973 et 1979, avec leur impact sur la croissance et l'emploi, remettront en question ce paradigme de la croissance zéro. Notons que le rapport Meadows proposait, non pas la décroissance, mais la stabilité du PIB.

C'est alors que se tient la *première conférence des Nations Unies sur l'environnement* (Stockholm 1972) sur le thème « Une seule terre ». Même si l'on commence alors à parler « d'éco-développement », cette conférence souligne une double opposition : l'opposition Nord-Sud, riches-pauvres, et l'opposition entre croissance économique et protection de l'environnement.

2. Vingt ans après, la *Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement* (Rio 1992), marque un tournant majeur : pour la première fois, l'environnement et le développement ne sont plus opposés, mais intégrés dans une même réflexion et plan d'action, donnant ainsi une résonance politique internationale au concept de « *développement durable* ». On ajoute à ce concept un troisième « pilier » social. Cette conférence confère une assise politique et juridique au développement durable, notamment par une série de « principes », la Convention sur les changements climatiques, la Convention sur la biodiversité et l'Agenda 21.

³ Say, J.B., *Cours d'économie politique pratique*.

⁴ Pigou, *The Economics of Welfare*, Londres, Macmillan, 1948.

⁵ Rapport Meadows, *Halte à la croissance ? Rapport sur les limites de la croissance*, Fayard, 1973.

3. Dix ans après, en 2002, se tient la Conférence de Johannesburg, ou « *Sommet mondial sur le développement durable* ». Cette conférence consacre donc le développement durable comme paradigme affirmé du développement mondial. On y fait également le point sur les engagements de Rio (largement non tenus) et on réactualise un plan d'action, axé sur la lutte contre la pauvreté, la santé et l'accès aux ressources en eau.

La quatrième conférence mondiale « *Rio plus 20*⁶ » se déroulera à Rio en juin 2012. Le développement durable et sa déclinaison par les outils de la « croissance verte » y seront le fil conducteur, avec, entre autres, l'accent sur les arrangements institutionnels du DD et l'éradication de la pauvreté.

Mais dans ce contexte mondial, la donne évolue rapidement : mondialisation, pays émergents comme acteurs majeurs, crise économique et financière, accélération de l'histoire environnementale (accélération du réchauffement climatique, de l'érosion de la biodiversité, de la désertification, de la pollution chimique, accidents industriels, ouragans etc.). D'aucuns pensent que, nous sommes désormais entrés dans une nouvelle ère, celle de « l'*anthropocène* » où l'activité humaine est devenue en soi une force géophysique qui influe sur toute la planète⁷ ; pas la seule force, bien entendu, mais un puissant facteur d'évolution en soi.

4. Dans une quatrième étape, on voit apparaître les théories dites de la « décroissance », selon lesquelles la seule solution serait un retournement radical par une complète réorientation, voire une diminution de la consommation et de la production, un retour à une certaine sobriété, une « simplicité volontaire », les petites unités de production locales, etc.

2. Deux diagnostics opposés

Ce bref survol historique montre que l'on se trouve en présence de deux diagnostics opposés.

D'un côté, un diagnostic « pessimiste » selon lequel il existe une incompatibilité radicale entre la protection des ressources et la croissance économique. Cette posture connaît un certain regain avec les adeptes, non plus de la croissance zéro, mais de la *décroissance*. Pour faire simple, on peut dire que le soubassement est un net rejet de l'économie de marché. Ce diagnostic repose sur un constat alarmiste de l'évolution actuelle : épuisement des ressources, démesure de « l'empreinte écologique », des activités humaines, etc. L'ouvrage de Serge Latouche « Le pari de la décroissance⁸ » présente un état des lieux abondamment argumenté et documenté.

D'un autre côté, un diagnostic « optimiste » selon lequel, une économie redirigée vers un « développement durable » (ou « soutenable ») serait la meilleure approche. Ceci revient à une réhabilitation raisonnée de la sphère économique : non pas une adhésion aveugle au

⁶ « Rio + 20 » devant s'entendre à la fois comme 20 ans après Rio et une ambition pour les 20 années à venir. On peut consulter le document de base (Draft Zero) intitulé « The Future we Want » sur <http://www.uncsd2012.org/rio20/futurewewant.html>

⁷ Paul Crutzen et Eugene F. Stoemer, *The 'Anthropocene', Global Change*, IGBP Newsletter, 2000, 41.

⁸ *Le Pari de la Décroissance* » Librairie Arthème, Fayard/Pluriel, 2010.

marché, mais la préconisation d'un recours pragmatique à un marché strictement encadré et régulé.

On voit donc les énormes enjeux économiques, sociaux et politiques de ces diagnostics opposés et leurs prolongements éthiques : arrêter la croissance, voire régresser économiquement ? Ou continuer un chemin de croissance économique, mais orientée différemment ? Nous sommes donc en présence de deux hypothèses.

Première hypothèse : La croissance étant intrinsèquement mauvaise pour l'environnement, il faut tendre vers une croissance zéro, voire une décroissance, qui peut être déclinée sous diverses formes, selon les auteurs.

Deuxième hypothèse : on peut, et on doit, combiner croissance économique et protection de l'environnement. C'est l'approche du « développement durable ».

3. Qu'est-ce que le développement durable (DD) ?

Selon le « Rapport Brundtland_ (« Notre avenir à tous », 1987), le développement durable est *«...un processus de changement par lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, des changements techniques et institutionnels se trouvent en harmonie et renforcent le potentiel actuel et futur de satisfaction des besoins des hommes».*

Notons que l'expression développement durable a été forgée, d'abord dans un rapport de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature proposant en 1980 une « Stratégie mondiale pour la conservation ». Par ailleurs, les économistes n'ont pas attendu le rapport Brundtland pour s'interroger sur la durabilité ou « soutenabilité » du développement. Les analyses et les définitions abondent. Le principe général étant d'installer une compatibilité et des synergies entre l'économie (la croissance), l'environnemental et le social. À cela se superpose la recherche d'une solidarité intergénérationnelle, et d'une solidarité intra générationnelle entre les pays riches et les pays pauvres.

Au cours du temps, le DD est devenu progressivement un concept protéiforme ; c'est également devenu un slogan politique passe-partout (en fait un marketing politique international) auquel on fait parfois dire tout et son contraire. Olivier Godard note que le concept a également été perverti par des « récupérations » diverses telles que la *Responsabilité sociale des entreprises* « RSE » qui est souvent un habillage en vert de pratiques industrielles, ou des scénario « BAU » (Business As Usual) qui laissent croire que l'on se soucie effectivement de l'environnement⁹.

On peut donc dissenter à l'infini sur le concept ; c'est précisément ce que nous pensons qu'il faut éviter en faveur d'une approche pragmatique et opérationnelle. À l'époque où sortait le rapport Meadows (« The Limits to Growth »), l'OCDE développait et faisait entériner par les pays membres, le « Principe Pollueur Payeur ». Les efforts portaient alors sur une « intégration » entre l'économie et l'environnement : d'une part, injecter la protection de l'environnement dans les politiques sectorielle, par ex. les échanges, l'agriculture, les transports, l'énergie, etc. et d'autre part, injecter de la rationalité économique (c.à.d. de l'efficacité) dans les politiques de l'environnement, alors naissantes.

⁹ « O. Godard, « L'inscription économique du Développement Durable », *Les Cahiers Français*, « Les enjeux de l'environnement », (306), La Documentation française, février 2002.

En évitant de rester piégé dans des définitions, la vraie question est de s'attacher aux aspects opérationnels : quels instruments économiques, politiques, statistiques et institutionnels mettre en œuvre pour un développement durable ou « soutenable » ?

Dans cette perspective, l'approche du développement durable préconise une croissance économique maîtrisée, en utilisant pleinement le potentiel d'efficacité de l'économie de marché, tout en modifiant significativement les données (les « signaux ») qui conditionnent le fonctionnement de ces marchés. En effet, plutôt que de freiner la croissance, ne serait-il pas préférable d'en changer la nature et d'en affecter une partie des fruits à la protection de notre patrimoine naturel ? Lutter contre les pollutions exige le développement de technologies qui verront le jour dans un contexte de croissance. Plutôt que d'opposer environnement et croissance, pourquoi ne pas essayer de les rendre sinon pleinement compatibles, du moins le moins incompatibles possible ? Pourquoi ne pas mettre les mécanismes économiques au service de la protection de l'environnement ? Telle est l'approche pragmatique du développement durable.

Cela exige un encadrement strict du processus de développement, notamment :

- Une volonté politique affirmée, notamment par des objectifs clairs et quantifiés.
- Des institutions (une « gouvernance ») adaptées aux niveaux, local, national et international.
- Des principes affirmés et appliqués, par ex. le principe Pollueur-payeur, le principe de précaution.
- Des instruments de mesure (des indicateurs, une révision du PIB etc.)
- Des instruments économiques et politiques.

Un aspect essentiel du DD est d'élargir le concept d'efficacité économique (un maximum de produit pour un minimum d'input) en incluant la notion d'efficacité d'utilisation des ressources (un maximum de bien-être pour un minimum de ressources naturelles et de pollution).

C'est tout le problème du « découplage » (absolu et relatif) entre la croissance du PIB d'un côté, et la consommation de ressources et les émissions polluantes, de l'autre. Atteindre ce but implique un changement significatif du fonctionnement de l'économie de marché, en jargon économique : « corriger les défaillances du marché » ou « internaliser les coûts externes ». Schématiquement, on garde l'essentiel du logiciel, mais on modifie les données et les modes de calculs ; cela implique de profonds ajustements notamment :

1. Inclure la valeur (le prix) des ressources environnementales dans le calcul économique (par ex. au moyen d'une taxation « écologique ») ; telle est la base du principe « Pollueur-payeur ».
2. Assurer une protection de l'environnement et des ressources avec un coût minimum pour la collectivité (tel est par exemple l'objectif du marché des quotas d'émission de CO₂ de l'Union européenne).
3. Corriger les aberrations (distorsions) réglementaires et fiscales qui incitent à la pollution et au gaspillage des ressources, par exemple : sous tarification des ressources (telles que l'eau) qui entraîne gaspillages et épuisement, subventions agricoles qui poussent à l'agriculture intensive et à la sur utilisation des engrais et des pesticides, subventions énergétiques, subventions qui poussent à la sur-pêche, etc.

4. Pleinement intégrer dans le calcul économique les facteurs limitants, tels que la capacité d'assimilation des milieux, les effets irréversibles ou les effets de seuil (principe de précaution).

L'objectif n'est pas une croissance zéro, mais une croissance « propre » et pérenne, et au-delà, un « développement durable ». À ce stade, trois remarques sont importantes.

a) Première remarque : Il y a au moins deux écoles du développement durable (ou soutenable).

Une école que l'on peut appeler « minimaliste » préconise une « *soutenabilité faible* », c.à.d. des ajustements à la marge du système économique, sur la base d'une interprétation stricte de la théorie de l'utilité. Ainsi, on ne reconnaît pas (ou très partiellement) la spécificité du capital naturel, considéré comme substituable au capital artificiel (produit par l'homme) : par ex. si l'on épuise le bois, on le remplacera par d'autres matières ; l'extinction d'une espèce sera compensée par l'utilité procurée par d'autres biens ou services. Dans cette optique, le DD n'est qu'un trompe l'œil, un habillage.

Dans une perspective que les économistes appellent « *soutenabilité forte* », des règles strictes et spécifiques de gestion et de conservation des ressources naturelles doivent être déployées. Le développement durable doit donc assurer la sauvegarde et la transmission aux générations futures du « capital naturel », dont la destruction est le plus souvent irréversible. Schématiquement, la « soutenabilité forte », repose sur deux principes : 1) non substituable du capital artificiel au capital naturel ; 2) maintien dans le temps d'un « stock critique » de ressources, indispensable à la soutenabilité présente et future.

b) Deuxième remarque : les outils économiques du DD peuvent apporter une importante contribution dans le contexte actuel de profonde crise économique.

Des économies : les « instruments économiques » (« market-based instruments »), notamment les taxes environnementales et les quotas négociables, permettent d'atteindre les objectifs environnementaux à moindre coût, réalisant ainsi d'importantes économies. Certaines simulations indiquent des coûts jusqu'à 20 fois moindres. C'est l'objectif même du système européen des quotas de carbone. Des simulations montrent également l'énorme potentiel de réduction des émissions et d'économie que procurerait une taxe carbone mondiale. Par exemple, une récente estimation de l'OCDE et de l'AIE montre qu'un système de quotas de CO₂ négociables et de taxes carbone économiserait 1 % du PIB de l'OCDE, soit 400 Md de dollars à l'horizon 2020.

Des ressources financières : à l'heure où l'on disserte à l'infini sur le besoin de ressources fiscales pour combler les déficits, rembourser les dettes, stimuler l'emploi, réduire les inégalités, les gouvernements, et singulièrement le nôtre, ignorent largement la contribution significative d'une fiscalité restructurée selon des critères du développement durable ; quelques exemples :

- *Les subventions nuisibles à l'environnement* (agriculture, énergie, transports notamment) sont estimées à 1400 milliards de dollars par an sur le plan mondial, dont 700 pour les seules énergies fossiles. Pour les pays de l'OCDE 380 Md de Dollars pour l'agriculture. Supprimer, ou au moins profondément réformer, ces subventions, aurait un double

bénéfice : amélioration de l'environnement et dégagement d'importantes ressources fiscales (la subvention est une taxe négative ou « dépense fiscale »). Selon une étude de l'OCDE et de l'AIE, la suppression des subventions aux énergies fossiles dans 20 pays émergents produirait une réduction des émissions de carbone de 10 à 35 % à l'horizon 2050¹⁰.

- *Les taxes environnementales* représentent également un potentiel important : elles représentent actuellement environ 7 % des recettes fiscales dans les pays de l'OCDE, 2,5 à 3 % du PIB (dont 90 % concernent les taxes sur l'énergie payées par les ménages). L'idée, généralement admise, de taxer les « maux » plutôt que les « biens », notamment le travail, est loin d'être pleinement appliquée. Une réforme fiscale « verte » apporterait au moins quatre « dividendes » : une meilleure protection de l'environnement (grâce aux incitations) ; une meilleure efficacité économique (par une réduction des coûts et une réduction des distorsions fiscales existantes) ; des ressources fiscales ; enfin un potentiel de réduction du sous-emploi (en compensant tout ou partie de la charge fiscale supplémentaire par une baisse de la fiscalité du travail).

Une récente étude de l'Agence européenne de l'environnement sur l'Italie indique qu'une « consolidation fiscale » dans le sens d'une fiscalité environnementale pour ce pays apporterait 34 Md Euros de ressources fiscales supplémentaires¹¹.

- *Les quotas d'émission de carbone dans l'UE* sont actuellement distribués gratuitement. Le potentiel de recettes se chiffre entre 30 et 40 milliards d'Euros en 2020. Hélas, la mise en vente des permis ne sera que progressive (à l'horizon 2030) et limitée.
- *Une tarification adéquate des ressources naturelles* et les paiements pour les services environnementaux (encore très peu développés) représentent également un double potentiel de bonne gestion et de ressources.

c) Troisième remarque : le DD durable se conjugue aux niveaux global et local

Depuis Rio (1992), on applique, tant bien que mal, des « agenda 21 locaux ». C'est le « penser global, agir local ». Tout une série de pratiques locales et individuelles sont préconisées. Ces préconisations, qui visent essentiellement des changements de comportements, rejoignent assez largement ce que l'on peut lire chez les promoteurs de la « décroissance ». Cela pose la question des outils et des politiques pour convaincre, inciter, voire obliger, ces comportements. De la persuasion à l'obligation, il y a une large palette, dans laquelle l'incitation économique est essentielle

4. Développement durable et décroissance : quelques remarques

a) De quelle croissance parle-t-on ?

La croissance est conventionnellement définie comme l'augmentation du Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant. Mais quel PIB ? Il est reconnu que le PIB conventionnel, pure convention comptable, n'est qu'une simple mesure de l'activité économique (somme des valeurs ajoutées). Le malentendu dramatique est l'assimilation : production-consommation-bien-être.

¹⁰ OECD (2009), *The Economics of Climate Change Mitigation*

¹¹ EEA (2011), « Environmental Fiscal Reform, Illustrative Potential in Italy » Prepared for the conference “Environmentally-related taxation and fiscal reform” Rome, December 15th 2011.

Depuis 40 ans, de nombreuses propositions ont été faites pour revoir ce concept (ONU, OCDE, commission Stiglitz, Banque Mondiale...) ; la Banque Mondiale a élaboré un indice opérationnel (Indice de développement humain) destiné à flanquer le PIB d'un indicateur complémentaire. Il s'agit notamment de définir un PIB corrigé ou « vert » qui comptabilise (en négatif) les prélèvements sur les ressources et les dommages environnementaux. Par exemple, le World Resources Institute de Washington a recalculé le PIB de certains pays du sud, en tenant compte des prélèvements sur les ressources naturelles non-renouvelables ou à lent renouvellement : ce calcul indique par exemple que le PIB corrigé (ou « vert ») de l'Indonésie s'avère inférieur de 15 % au PIB marchand. De même, les coûts sociaux tels que coûts de la mortalité et de la morbidité causées par la pollution devraient être déduits du produit brut. Enfin, le PIB comptabilise en positif les activités de lutte contre les fléaux (pollution, accidents, etc.) : plus il y a de dommages, plus il y a d'activités pour les corriger et plus le PIB s'en trouve augmenté.

Dès lors, si la croissance du PIB conventionnel n'est pas « soutenable », celle d'un PIB corrigé, « vert », qui comptabilise les dégradations de l'environnement, va dans le sens d'un développement durable. On a beaucoup avancé sur le plan conceptuel et technique, mais on continue de se focaliser sur le PIB classique, même parfois flanqué d'indicateurs sociaux et environnementaux ou « comptes satellite » dont l'impact décisionnel et politique reste actuellement faible.

b) La relation entre l'environnement et la croissance est ambivalente

En cinquante ans (1950-2000), le PIB réel par habitant a été multiplié par quatre dans les pays de l'OCDE (+ 81 % dans la période plus récente entre 1991 et 2004), avec un écart toujours croissant avec les pays pauvres. On doit alors se poser certaines questions, notamment :

- Existe-t-il une relation linéaire entre l'augmentation de l'activité économique et les dommages à l'environnement ? À partir d'un certain niveau de développement, la dématérialisation de l'économie, le progrès technique et les politiques de protection de l'environnement permettent de ralentir, voire d'inverser la relation entre niveau de production et pollution¹².
- Quels sont les effets de seuil à partir desquels se déclenche une détérioration de l'environnement ? Sont-ils variables selon les types d'activités (par ex. agriculture, diverses formes d'énergie, diverses productions et consommation) ?

Des progrès notoires ont été accomplis au cours des deux dernières décennies ; on peut citer quelques exemples :

- L'efficacité énergétique dans les pays de l'OCDE ne cesse d'augmenter : sur la période 1980-2002, tandis que le PIB augmentait de 78 %, la consommation finale totale d'énergie n'augmentait que de 24 %. Si ce n'est qu'un découplage relatif, et non

¹² Selon l'économiste Simon Kuznets, dans une première phase de croissance économique, la pollution augmente avec le revenu, mais au-delà d'un certain niveau de revenu, la relation s'inverse et la pollution diminue avec le niveau de développement économique. C'est la « courbe de Kuznets » (courbe en cloche qui met en relation le niveau de revenu et le niveau de pollution).

pas absolu, cela reste encourageant (on peut aussi compter sur le pétrole au dessus de 100 \$ le baril pour stimuler l'efficacité énergétique)¹³.

- En France (1990-2002), les émissions d'oxydes de soufre (SOx) ont baissé de 60 %, d'oxydes d'azote (NOx) de 29 % et de dioxyde de carbone (CO2) de 46 %.
- La consommation de certains gaz qui détruisent la couche d'ozone (CFC) est pratiquement tombée à zéro (succès du protocole de Montréal).

Par contre, on se trouve confronté à des défis mondiaux majeurs non maîtrisés qui ne cessent de s'amplifier : réchauffement climatique, perte de la biodiversité, désertification, pénuries d'eau, multiplication des produits chimiques, etc.

La décroissance des émissions (par ex. les gaz à effet de serre) ne s'obtiendra pas par une décroissance économique, mais par une croissance réorientée et encadrée qui seule permet de dégager les ressources économiques et technologiques nécessaires. Même une croissance « plate » (une croissance « zéro ») exige des prélèvements sur l'environnement et des rejets polluants (la « pollution zéro » n'existe qu'avec une activité nulle). Au demeurant, les ressources pour investir dans le « propre » et le « sobre » risqueraient de manquer. On peut douter que la seule décroissance économique, déjà effective dans certains pays de l'UE, apporte des solutions.

On se trouve donc en présence d'une relation ambivalente entre la croissance et l'environnement : d'un côté des progrès, d'un autre côté de nouveaux dangers et des problèmes non résolus.

c) De quelle décroissance parle-t-on ?

S'agit-il d'une décroissance économique au sens strict ? Dans quelles conditions ? Quelle serait la qualité de vie des populations dans un contexte de récession ? Cette décroissance impliquerait-elle un réel accroissement du bien être ? C'est une question fondamentale. Selon David Pearce¹⁴, on peut craindre que cette décroissance, loin d'aboutir à une authentique « soutenabilité » du développement, déboucherait plutôt sur une forme de pénible « survie ». En effet, le développement durable ou soutenable est la recherche d'un accroissement du bien être au sens large, incluant, qualité de l'environnement, progrès social, santé, un bon niveau d'éducation, etc. L'hypothèse de la décroissance ne peut ignorer les conséquences en termes d'emploi, etc.

Les théories modernes de la croissance reposent sur le concept de « croissance endogène » qui signifie que la croissance trouve une large part de son origine dans un progrès technique endogène qui procède du capital social, de l'éducation, de la recherche et développement, etc. Réduire ou arrêter la croissance économique signifierait donc une contraction du progrès technique ; or comment gérer efficacement les ressources et protéger l'environnement en l'absence de progrès scientifique et technique ?

Une décroissance de la consommation ? Il y a deux façons d'y parvenir : soit par une augmentation de l'épargne, soit par une réduction des revenus. Une épargne accrue se traduit

¹³ On est cependant confronté à « l'effet de rebond » selon lequel les ressources dégagées par une efficacité accrue entraînent une augmentation des activités et de la consommation et donc d'énergie. C'est un des facteurs explicatif du découplage « relatif », par rapport à un découplage « absolu ».

¹⁴ David Pearce, « Growth is Good for the Environment », présenté à la conférence « Economic Growth and Sustainable Development », Secrétariat d'État aux Affaires Économiques, Suisse, octobre 2001.

à terme par des investissements supplémentaires, et finalement par une augmentation du revenu disponible et *in fine* de la consommation. Une contraction du revenu, signifie une contraction du PIB, et par conséquent le sous emploi, l'instabilité sociale, la baisse du niveau des soins de santé, d'éducation, etc.

On peut concevoir que ce qui n'est pas consommé en biens de consommation se trouve affecté à des biens et services culturels et de loisirs ; mais ce regain d'activités relance la croissance, donc la consommation, etc. Notons que les économies développées sont déjà entrées dans un processus de croissance de plus en plus dématérialisée (efficacité énergétique, recyclage, prééminence des services, de l'économie de l'information, etc.). Mais il est vrai que le « dématérialisé » repose sur du matériel (énergie et matières premières, souvent rares).

On parle aussi de changement des styles de vie, de « consommation durable », de « sobriété heureuse », etc. Un changement de la structure de la consommation est une piste féconde qu'il ne faut pas cesser d'explorer et de mettre en oeuvre. C'est aussi un impératif éthique qui exige des remises en cause individuelles et collectives. Mais comment convaincre 7 milliards d'habitants de la planète (y compris les 1,2 milliards de l'OCDE) de réduire leur consommation et de changer de style de vie ? On n'y parviendra pas sans un recours massif aux instruments fiscaux¹⁵ et réglementaires, dans un contexte de croissance. Les instruments d'une politique de « consommation durable » sont connus ; le tout est de les appliquer.

Quelques remarques pour conclure.

Il est stérile de dissenter sur le développement durable comme une doctrine ; ce concept est protéiforme. Certains tiennent l'expression « développement durable » comme malheureuse parce qu'ambigüe¹⁶. Nous pensons qu'il faut voir le DD comme un mariage de raison, pas nécessairement un mariage d'amour, entre des activités économiques sectorielles et l'impératif de gestion rationnelle des ressources naturelles, comme une approche pragmatique de mise à contribution de l'outil économique pour une gestion de la planète la moins mauvaise possible. L'idée est d'utiliser pleinement et efficacement le logiciel du marché, tout en l'encadrant strictement et en y injectant des signaux « régaliens » tels que prix, taxes et réglementations. Le développement durable est un vocable nouveau pour l'idée ancienne et de bon sens qu'il n'existe pas d'économie viable sans ressources naturelles et que la bonne gestion de ces ressources rares exige une rationalité économique.

Le DD passe par une internalisation systématique des déséconomies externes, c.à.d. intégrer dans le coût de chaque activité le coût réel des prélèvements sur les ressources et des effets environnementaux. Par exemple, certaines estimations montrent que l'intégration des coûts environnementaux des transports terrestres reviendrait à augmenter leur prix de 150 % ou plus, ce qui aurait à coup sûr des effets drastiques.

Dans ce contexte, les instruments fiscaux sont au centre du dispositif. Mais force est de noter que l'évolution est très lente, y compris en France. Au niveau de l'OCDE, après les pionniers du début des années 1990 (Suède, Finlande, Norvège Danemark, Pays Bas), puis une deuxième vague de réformes en Allemagne et au Royaume Uni, les autres pays restent à la traîne. Même

¹⁵ Notamment la fiscalité environnementale qui est un moyen puissant et efficace de modification des comportements. Plusieurs pays ont déjà mis en place des « réformes fiscales vertes ». La France, cherche à rattraper son retard, par exemple avec les « bonus-malus » écologiques sur les automobiles.

¹⁶ S. Latouche (op cit) n'a pas de mots assez durs pour qualifier le DD : « oxymore, imposture, mystification, pléonasme, monstruosité verbale ».

dans ces pays « avancés », il reste du chemin à parcourir pour une véritable fiscalité verte. La pénible saga de la taxe carbone en France, deux fois « retoquée », puis vidée de sa substance par les lobbies politiques et industriels n'incite pas à un grand optimisme. Les USA ne prennent pas ce chemin (pas même les quotas de CO₂), et il demeure une grande incertitude sur les « BRICS »¹⁷.

Ainsi, les obstacles restent formidables : mondialisation, compétitivité internationale, poids énorme et croissant des multinationales et des lobbies, contestation des évidences scientifiques par des « think tank » sponsorisés par des lobbies que certains qualifient de « snipers de la science »¹⁸, effets redistributifs (sociaux), etc.

Notons enfin que comparer ou confronter DD et décroissance est difficile, voire inapproprié, pour au moins deux raisons. D'une part, les acceptions des deux concepts sont multiples : comme il existe plusieurs conceptions du DD, il existe aussi plusieurs conceptions de la décroissance au sein d'une littérature foisonnante. D'autre part, la décroissance apparaît comme un projet global de civilisation, de « révolution » ou changement radical, une interpellation, voire une utopie. Le DD n'est en aucune manière un projet de civilisation.

Nous voici à la croisée des chemins : tandis que le changement climatique s'emballe (cf. les derniers rapports du GIEC et de l'AIE), la récente conférence de Durban (« COP 17 », novembre-décembre 2011) n'a guère apporté de réel progrès ni perspective positive ; la biodiversité s'épuise, les accidents chimiques brusques ou latents se multiplient, l'eau est un enjeu majeur de ce siècle, etc. Avec la crise économique actuelle, « ça passe ou ça casse ». Soit on intègre pleinement le DD dans les plans de sauvetage de l'économie, soit nous allons vers un avenir de tous les dangers.

¹⁷ Brésil, Inde, Russie, Chine, Afrique du Sud

¹⁸ Expression de Claude Henry dans une communication à un séminaire de SciencesPo.